



# **Le 1er octobre, retraité·es, agents publics, on continue à se mobiliser et à lutter!**

MONTREUIL > 27 SEPTEMBRE 2024

**PARTOUT** sur le territoire, les retraité·es se mobilisent pour exprimer et porter leurs revendications en termes de niveau de pension, de santé d'accès aux soins, de services publics en proximité.

Malgré un contexte de crise politique, sociale, économique et démocratique, l'heure n'est ni à l'abattement, ni à la résignation et encore moins au repli sur soi.

Seul un rapport de force massif sera de nature à répondre aux exigences de changement et de progrès social exprimées dans les urnes lors des élections législatives.

## **Depuis des années, la première préoccupation des Français est le pouvoir d'achat.**

Les gouvernements successifs ont poursuivi depuis 2010 la même politique de gel du point d'indice et des rémunérations des agents publics. Avec un décrochage de 15 à 20 % par rapport aux rémunérations du privé, inutile de chercher ailleurs la principale cause de perte d'attractivité de la fonction publique.

Quant aux retraité·es, considéré·es par certain·es comme des privilégié·es, ils ont subi une sous-revalorisation de leur retraite, tant pour la retraite du régime général que pour le régime des fonctionnaires. Beaucoup ont subi une augmentation de la CSG occasionnant une baisse de leur pouvoir d'achat. Sous la présidence Hollande, il a aussi été décidé de revaloriser les retraites à partir de l'inflation constatée sur les 12 derniers mois, et non plus sur l'inflation prévue pour l'année en cours, privant ainsi les retraités d'un an de revalorisation.

Ajoutons à cela, les différentes réformes des retraites qui n'ont eu pour objectif que de faire baisser le montant global des pensions pour faire des économies budgétaires.

Pour les fonctionnaires, avec le gel du point d'indice par rapport à l'inflation, une retraite calculée aujourd'hui est beaucoup plus faible que celle calculée avec le même indice il y a 10 ans. Depuis 10 ans la revalorisation de la pension sur l'inflation, même incomplète, lui donne un montant bien plus élevé.

Le gel du point d'indice baisse les retraites des fonctionnaires, c'est même un de ses principaux objectifs !

## **La question du pouvoir d'achat est urgente et touche les agents publics actifs et retraités!**

Avec l'austérité budgétaire que veut imposer le gouvernement Barnier, une petite musique circule de nouveau, affirmant que les retraités ont le même pouvoir d'achat que les actifs, ce qui est faux, et qu'ils peuvent faire un effort de solidarité avec les plus jeunes en acceptant un gel de leur pension pour 2025. C'est dans le projet de loi de Finances pour 2025, qui va être discuté en octobre dans les assemblées parlementaires, que la décision se prendra.

## **C'est maintenant qu'il faut se mobiliser pour que le gouvernement applique la revalorisation sur l'inflation des pensions pour 2025!**

L'Union confédérale des retraité·es CGT (UCR) revendique que les pensions soient revalorisées immédiatement de 10 %, que des mesures particulières soient prises pour les petites retraites et qu'aucune retraite ne soit inférieure au Smic CGT (2000 € brut).

.../...

## **Une négociation est nécessaire pour les retraités de l'État**

Alors que toutes les caisses de retraite ont une action sociale en direction des retraités, proche d'un demi pour cent du total des pensions versées, rien de tel n'existe pour le régime des fonctionnaires d'État. Cela n'empêche pas les ministères de se désengager peu à peu de leur responsabilité sociale vis-à-vis des retraités en termes d'action sociale, comme le montre la suppression des chèques vacances, soumis à conditions de ressources.

Le droit à la santé pour toutes et tous est un enjeu crucial pour l'ensemble des citoyens et citoyennes, mais prend plus d'acuité avec l'âge. Le montant de la pension conditionne les conditions de vie de chacune et chacun et plus particulièrement l'accès aux soins. La protection sociale complémentaire en santé représente fréquemment plus de 10 % des pensions inférieures à 1500 euros.

La mise en œuvre en 2025 et 2026 des nouveaux contrats complémentaires en santé, obligatoires pour les actifs, doit garantir aux retraités un plafonnement de leur cotisation (175 % du tarif des actifs à 75 ans) s'ils choisissent d'y souscrire. Une réduction de la cotisation pour les pensions les plus modestes est de plus prévue.

Pour autant le gouvernement cherche à fuir ses responsabilités, par exemple en choisissant délibérément au ministère de l'Écologie un opérateur pour la complémentaire santé incapable de prendre en charge les retraités dans leur totalité. La société Alan est une « start up » 100 % numérique, qui ne cherche pas à prendre en charge les retraités ayant des difficultés avec la communication électronique.

Concernant le logement, l'État déclare enfin vouloir mettre en place une stratégie globale pour le logement des fonctionnaires, qui doit d'emblée intégrer la question du logement des retraités locataires.

L'UFSE-CGT demande l'ouverture d'une négociation d'ensemble sur la question de la responsabilité sociale de l'employeur État vis-à-vis de ses retraités, fonctionnaires et contractuels. Cette négociation doit porter en particulier sur l'action sociale, le logement, la santé complémentaire, avec une participation financière de l'employeur, le suivi post-professionnel en santé, la participation des retraités à la démocratie sociale.

## **La CGT revendique pour l'ensemble des retraités, dans le public et le privé:**

- **Une revalorisation immédiate de 10 % des retraites et pensions;**
- **Une revalorisation des retraites indexées sur l'évolution des salaires et des prix en cas d'inflation;**
- **Un minimum de pension au niveau du Smic CGT (2000 € brut);**
- **Une politique de santé pour répondre aux besoins de la population;**
- **L'arrêt de la casse des hôpitaux publics;**
- **Le développement des centres de santé publics pluri professionnels;**
- **Un grand service public de l'aide à l'autonomie financé dans le cadre de la Sécurité sociale;**
- **La suppression des franchises, forfaits, dépassements d'honoraires;**
- **Une réforme du financement de la Sécurité sociale assis uniquement sur les cotisations sociales et arrêt des exonérations pour les employeurs.**

**TOUTES ET TOUS DANS LA RUE**

**LE 1er OCTOBRE 2024!**